

Durée

1 jour
(7h)

Date(s)

2025

Lieu(x)

Suze-la-Rousse

Tarif

247.50 € HT
297 € TTC

Public visé :

- Exploitants et chefs d'entreprise
- Personnel commercial ou administratif des entreprises du secteur (caves particulières, caves coopératives, négoce)

Objectif(s) pédagogique(s) :

Choisir ses circuits de distribution selon ses objectifs

Compétences apportées par la formation "organiser la distribution de ses vins"

- Identifier les règles fondamentales de la distribution de vins
- Définir ses objectifs selon sa gamme et ses volumes
- Identifier les réseaux directs et indirects
- Cibler ses prescripteurs



Programme :

1. La distribution : un élément aussi important que la production, mais trop souvent négligé

- Les différents canaux de distribution
- L'importance de diversifier ses canaux de distribution

2. Cibler sa distribution en fonction de la typologie de vins produits et de leur prix de vente

- Segmentation du marché : les différents positionnements de vin
- Les canaux cibles par segments

3. Sécuriser sa distribution cible

- La relation avec ses distributeurs : créer, entretenir, sécuriser

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Diaporamas – Étude de cas

Effectifs :

Mini : 8 personnes

Maxi : 30 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Martin Cubertafond

Consultant en stratégie et maître de conférences à Sciences-Po Paris, expert du marché mondial du vin. Il est l'auteur de « Entreprendre dans le vin » et « Stratégie et marketing du champagne »

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation écrite des acquisitions est réalisée en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.